

## Le secteur n'échappe pas aux reproches (DGCCRF)

Une enquête de la Direction des fraudes révèle des taux de non-conformités non négligeables parmi les fruits et légumes secs ou séchés vendus au détail.

La DGCCRF (1) a mené une enquête sur la qualité des fruits secs et séchés qui font partie de l'alimentation courante. Parmi les 158 prélèvements réalisés, 115 se sont révélés conformes, indique un [communiqué du 10 novembre 2014](#).

« Les prélèvements réalisés sur les pruneaux, principal fruit sec consommé en France, se sont caractérisés par un taux de non-conformité de 16 % essentiellement lié à l'étiquetage des produits. Le taux de produits « à surveiller » (46 %) s'explique par des indications erronées de calibre, des déficits de poids des emballages ou des légers dépassements du taux d'humidité maximale de 35 %. Les enquêteurs ont également signalé des cas d'emploi de dénominations fantaisistes ou trompeuses et de gonflage des pruneaux avec de l'eau. »

« S'agissant des cerneaux de noix, 23 % des prélèvements se sont révélés non satisfaisants. De plus, des noix étiquetées « origine Périgord » ont fait l'objet d'une mesure de police administrative et d'une injonction de ré-étiquetage car elles ne bénéficiaient pas de l'AOC « Noix du Périgord ».

« Sur 14 prélèvements de dattes entières ou de pâte de datte, 3 se sont révélés non-conformes en raison d'étiquetages nutritifs faux. Un lot présentait un étiquetage nutritionnel avec des taux de calcium et de magnésium inférieurs aux taux mesurés par le laboratoire. »

« En ce qui concerne les fruits séchés, les 18 échantillons analysés ont mis en évidence 4 produits non-conformes et 3 produits à surveiller. Au-delà des anomalies d'étiquetage, les enquêteurs ont mis en évidence des dépassements de sulfites et des ajouts de sucre. »

Source : [www.lafranceagricole.fr/10/11/2014](http://www.lafranceagricole.fr/10/11/2014)